

COMMUNIQUE DE PRESSE

**1 % Logement : premiers résultats pour
CIL-PASS assistance et CIL-PASS mobilité.**

Depuis octobre 2003, le Mouvement 1% Logement propose 2 services en réseau aux salariés des entreprises privées (10 salariés et plus), complétant la gamme de ses produits pour faciliter l'accompagnement des salariés tout au long de leur parcours résidentiel.

Les 111 CIL et 23 CCI répartis sur l'ensemble du territoire, se sont fortement mobilisés au sein de plates-formes de services pour la promotion et la distribution de ces 2 services d'accompagnement de la mobilité professionnelle (CIL-PASS mobilité) et d'assistance logement des salariés en difficulté (CIL-PASS assistance).

Les premiers résultats, portant sur le seul 4^{ème} trimestre 2003, se traduisent par :

- plus de 1 300 dossiers individuels traités pour 641 entreprises concernées pour CIL-PASS mobilité,
- près de 850 diagnostics de situations individuelles établis pour CIL-PASS assistance.

En tant qu'indicateurs de démarrage, ces résultats sont prometteurs, et témoignent de la pertinence de ces nouveaux services qui répondent aux besoins concrets des salariés et des entreprises.

CIL-PASS mobilité : fiche 1

CIL-PASS assistance : fiche 2

Contact Presse :

Anne du BOUCHER ☎ 01 44 85 81 10

Site internet : www.uesl.fr

CIL-PASS mobilité

« C'EST PLUS FACILE QUAND ON EST ACCOMPAGNE »

Mutation, longue mission, changement d'employeur : autant de situations qui obligent les salariés à rechercher une nouvelle location ou à financer l'acquisition d'un bien.

CIL-PASS mobilité vise à les accompagner dans toutes ces démarches.

Payant, car s'inscrivant dans un marché concurrentiel, ce service réalisé par une société spécialisée comporte une aide personnalisée, sous la conduite d'un conseiller, qui va de l'analyse des besoins à la mise en service du logement.

Le conseiller met en œuvre, si besoin, l'une ou l'autre des aides déjà proposées par le 1 % Logement : aides MOBILI-PASS ou LOCA-PASS, prêt relais mobilité, etc. *

Avantages pour l'entreprise :

Un atout pour le recrutement

Un service concret dans le cadre d'une mutation (missions individuelles ou groupées).

Avantages pour le salarié :

Une aide globale dans toutes les démarches

Un accompagnement personnalisé

Bénéficiaires :

Salariés d'une entreprise assujettie au versement du 1% logement (entreprises d'au moins 10 salariés) et salariés en cours d'embauche par une entreprise assujettie.

Où s'adresser :

Le salarié doit contacter son entreprise ou le CIL/CCI auquel son entreprise verse sa participation.

**Ce service en réseau peut être enrichi de prestations optionnelles.*

CIL-PASS assistance

“ c’est mieux quand on est écouté “

CIL-PASS assistance vise à aider les salariés à faire face à une difficulté conjoncturelle à l’origine d’un problème de logement : conflit familial, perte d’emploi, situation de surendettement, ...

Gratuit et totalement confidentiel, **CIL-PASS assistance** se conçoit comme une aide globale et personnalisée.

Ainsi, un conseiller accompagne le salarié pour établir un diagnostic de la situation, mettre en œuvre les solutions adaptées dans le cadre du 1 % Logement (aides LOCA-PASS, prêt SECURI-PASS, renégociation de prêt, etc.) puis éventuellement l’orienter vers des partenaires spécialisés (services sociaux, collectivités, associations...).

Avantages pour l’entreprise :

La prise en charge du salarié par des spécialistes

Une aide précieuse quand l’entreprise ne sait pas comment agir.

Avantages pour le salarié :

Un service gratuit et confidentiel

Une écoute personnalisée

Une ouverture vers des solutions

Bénéficiaires :

Salariés d’une entreprise assujettie au versement du 1% logement (entreprises d’au moins 10 salariés).

Où s’adresser :

Le salarié doit contacter son entreprise ou le CIL/CCI auquel son entreprise verse sa participation.